

DE : Julie Couture, registraire
À : Tous les gestionnaires de formation
CC : Normand Huard, directeur des finances et du registrariat
Benoit Laroche, directeur des opérations
Jacques Proteau, directeur général
Date : 19 septembre 2017
Objet : Examens pratiques / octobre-novembre 2017



Mesdames, Messieurs,

Afin de planifier les sessions de qualification professionnelle de manière optimale avant la forte période achalandée des mois d'octobre et novembre, nous désirons faire un bref rappel des règles et procédures à observer lors de vos demandes d'examens.

Dans un premier temps, il est important que vous respectiez le délai de 20 jours ouvrables pour effectuer toutes les demandes d'examens pratiques. La planification de ces examens est primordiale. Vous devez également vous assurer de ne pas dépasser le nombre maximal de candidats admis pour une journée d'examen tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Examens	Nombre minimal de candidats	Nombre maximal de candidats
<i>Pompier I</i>	8 candidats	24 candidats
<i>Matières dangereuses, Opération</i>	8 candidats	24 candidats
<i>Pompier II</i>	6 candidats	12 candidats
<i>Désincarcération</i>	8 candidats	16 candidats
<i>Opérateur d'autopompe</i>	8 candidats	8 candidats
<i>Opérateur de véhicule d'élévation</i>	8 candidats	8 candidats
<i>Officier non urbain</i>	6 candidats	8 candidats

Vous devez également identifier l'heure du début de l'examen et compléter toutes les cases spécifiant les détails de la tenue de celui-ci, ainsi que celles qui identifient l'expédition des examens. En cas de non-respect de cette directive, votre demande sera considérée comme étant incomplète.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est impératif que l'analyse des dossiers des candidats soit faite avant la planification des examens.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Couture
Registraire